

COMMUNE DE LEZAY
(DEUX-SEVRES)

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2020 – 20h30

Présents : Bernard BARILLOT, Philippe BERLAND, Gérard BLAVETTE, Didier DESPRETZ, Claire FAUCON, Olivier GAYET, Olivier GEMOT, Yannick GIRARD, Cindy LARMOYER, Pamela LUCAS, Élisabeth MARCHAND, Nicky MARESCOT, Patrick MORIN, Jacqueline QUINTARD-MELOUKI, Sébastien SUIRE et Michaël TRIBOT

Absente excusée : Frédérique BINET (qui donne pouvoir à Olivier GAYET)

Absentes : Camille BILLARD et Amandine PARVAUD

Secrétaire : Patrick MORIN

Le compte rendu du dernier conseil est approuvé à l'unanimité.

Reprise de véhicule

La commune, propriétaire d'un Renault Express acquis en 1999 chez Sud Deux-Sèvres Auto pour 4 584,60 €, décide de se défaire de cette épave que le conseil décide de vendre au Garage Quintard de Chey, pour 50 €.

Convention Auto-école

Le conseil autorise le Maire à signer une convention avec l'auto-école de la rue du Temple (tenue par l'Auto École du Pays Mellois), par laquelle il autorise l'utilisation d'une partie du parking du foirail pour organiser 4 fois par semaine pour des plateaux auto-moto (mercredi après-midi et les journées des jeudi vendredi et samedi).

Emprunt de 100 000 €

Le conseil, à la lecture des offres reçues (tableau ci-dessous), décide de souscrire un emprunt de 100 000 € auprès de la Caisse d'Épargne au taux de 0,51 % (+ frais de dossier de 100 €).

Établissement	Durée	Taux	Échéances	Montant des échéances	Frais de dossier	Total des frais financiers
CE	10 ans	0,51%	Trimestrielles	2 565,88 €	100,00 €	2 635,20 €
CM		0,51%	Trimestrielles	2 565,89 €	200,00 €	2 835,40 €
		0,51%	Semestrielles	5 134,95 €	200,00 €	2 899,09 €
		0,56%	Annuelles	10 310,58 €	200,00 €	3 305,80 €
CA		0,63%	Trimestrielles	2 581,54 €	100,00 €	3 261,78 €

Décision modificative n°3 – intégration des frais d'étude

Afin de pouvoir intégrer les frais d'étude (32 016 €) qui ont été suivis de travaux aux comptes définitifs des travaux : c/21311 (mairie) pour 24 568,80 € et au c/21318 (autres bâtiments) pour 7 447,20 €, il convient de budgéter des crédits.

Note : Il s'agit d'écriture d'ordre, ne générant pas de mouvements d'argent.

La proposition de DM n° 3 qui suit est validée par le conseil.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédit	Diminution de crédits	Augmentation de crédit
INVESTISSEMENT				
D-21311 : Hôtel de ville		24 568,80 €		
D-21318 : Autre bâtiments		7 447,20 €		
R-2031 : frais d'études				32 016,00 €
TOTAL 041 : opérations patrimoniales		32 016,00 €		32 016,00 €
Total INVESTISSEMENT		32 016,00 €		32 016,00 €
Total GÉNÉRAL		32 016,00 €		32 016,00 €

Budget du lotissement de Vaugru 3 : Dissolution

Les aménagements du lotissement de Vaugru 3 sont terminés (voirie, éclairage public) et il n'est pas financé par un emprunt bancaire : notre trésorier propose le transfert des lots invendus au budget principal pour pouvoir clôturer ledit budget du lotissement. Le conseil valide la proposition.

Demande de subvention au Département – 1000 chantiers

Le conseil décide de remplacer le projet de demande de subvention pour le démoussage de la halle alimentaire (budget de 2005 €) par un dossier relatif au désamiantage des encadrements de 3 fenêtres du secrétariat de mairie et d'une du logement annexe. Ce dernier projet s'élève à 9 996,56 € TTC :

Rappel, le subventionnement s'élève à 50% des dépenses HT (soit une aide de 4 165,23 €).

Travaux Pôle informatique – demandes de subventions

La commission bâtiments transmet les derniers chiffrages relatifs aux travaux d'aménagement d'un pôle informatique dans l'ancienne imprimerie :

- ETS Taudière (plaquiste) : 10 044,00 € TTC
- EEAC (plombier électricien) : 12 377,28 € TTC
- Ets Veillon (chauffagiste) : 10 620,00 € TTC
- Ets Braud (maçon) : 5 420,10 € TTC
- Ets Taudière (huisseries ext.) : 1 566,00 € TTC
- TOTAL : 40 027,38 € TTC (33 356,15 € HT)

Une subvention au titre de la DETR est envisageable : entre 20 et 30 % , soit 10 006,84 € (30 %)

Par contre, le projet ne convient pas pour le FEDER

il devrait donc rester à la charge de la commune 30 020,54 € (si DETR à 30%)

Travaux Gymnase – poursuite de la mission de l'architecte

La commission bâtiments présente le projet (esquisse) d'aménagement d'une tribune de 240 places assises + création d'un club house de 70 m² + local de rangement + bureau + local technique.

Coût estimatif du projet en phase estimatif :

Maîtrise d'œuvre (y compris contrôle technique et mission SPS)	46 000,00 €
Divers (dommage ouvrage,...)	12 000,00 €
Travaux (estimation Esquisse)	360 000,00 €
Total HT	418 000,00 €
TOTAL TTC	501 600,00 €

Le financement pourrait se bâtir comme suit :

subvention DETR et Région (entre 30 % et 40 %) :	151 200,00 €
FCTVA (16,404 %) - retour année n+1 :	82 676,16 €
autofinancement (emprunt) :	267 723,84 €

Conformément à l'avis de la commission, le conseil souhaite poursuivre l'étude en mandatant l'architecte sur la phase APS, pour pouvoir ensuite lancer les demandes de subventions.

Travaux en régie

Le conseil valide la présentation des travaux réalisés cette année en régie pour une valeur totale de 20 745,01 €.

L'intégration des ces travaux en régie nécessite une DM (ci-dessous, DM n°4) car au BP il n'a été prévu que 20 000 € pour ce jeu d'écriture d'ordre.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédit	Diminution de crédits	Augmentation de crédit
FONCTIONNEMENT				
D-60611 : Eau et assainissement		1 000,00 €		
TOTAL 011 : charges à caractère général		1 000,00 €		
R-722 : immobilisations corporelles				1 000,00 €
TOTAL 042 : Opération d'ordre de transfert entre sections				1 000,00 €
Total FONCTIONNEMENT		1 000,00 €		1 000,00 €
INVESTISSEMENT				
D-21318 : Autre bâtiments		1 000,00 €		
TOTAL 040 : Opération d'ordre de transfert entre sections		1 000,00 €		
R-10226 : Taxe d'aménagement				1 000,00 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves				1 000,00 €
Total INVESTISSEMENT		1 000,00 €		1 000,00 €
TOTAL GÉNÉRAL		2 000,00 €		2 000,00 €

Note : Pour permettre les écritures relatives aux travaux en régie, il convient d'augmenter les crédits au c/722 et au c/21318. Mais l'obligation d'équilibre des sections contraint à l'augmentation simultanée des crédits alloués au c/60611, et au c/10226.

Nomination de voirie

le conseil valide les propositions de la commission environnement pour nommer plusieurs voies et espaces publics qui en sont à ce jour dépourvus :

Voies existantes	Propositions de la commission
rue prolongeant la rue du Petit souper en direction du parc Hubert (longeant la caserne de pompiers),	Allée du four
chemin desservant les ateliers communaux,	Rue des ateliers
espace entre l'Espace jeunes et la salle des fêtes,	Place du pigeonnier
parking devant la halle aux volailles	Place du kiosque
parking des terrains de pétanque (rue du Marais),	Place du temps libre

Convention de mise à disposition de bâtiment, avec le Syndicat horticole

Le conseil autorise la signature d'une convention de mise à disposition à titre gracieux d'un local sis 1 rue du parc, appartenant au Syndicat Horticole, afin d'abriter le vestiaire sociale de Lezay qui a du restituer les locaux qu'il occupait, prêtés par le CIAS.

Questions diverses :

- La collecte des ordures ménagères s'opérerait en alternance avec la collecte des emballages, tous les 15 jours. Un groupe de travail (Olivier Gemot, Jacqueline Quintard-Melouki, Cindy Larmoyer, Philippe Berland, Michaël Tribot, Patrick Morin) est mis en place pour étudier, avec les services communautaires l'implantation / le redéploiements de containers sur l'ensemble du territoire communale.
- Formation SDIS « Sensibilisation à la gestion de crises » se déroulera vendredi 4 décembre. Y participeront : Philippe Berland, Olivier Gayet, Michaël Tribot, Gérard Blavette, Olivier Gemot, Laurent Bertaud, Claude Cordeaux, Aurélie Lemaistre, Patrick Morin.
- Petites villes de demain : programme d'appui pour accompagner les territoire ruraux. Cette initiative s'adresse aux villes de moins de 20 000 habitants, pour conforter leur rôle de centralité, renforcer le maillage du territoire, et leur permettre de faire face aux enjeux démographiques, économiques, ou sociaux à venir. La Préfecture nous a positionner avec la commune de Melle.
Ce dispositif vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentour, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement. Le programme a pour objectif de donner aux élus des collectivités exerçant des fonctions de centralités les moyens de concrétiser leurs projets de territoire. Élisabeth Marchand est proposée comme référente.
- Déclaration d'intention d'aliéner : pas de préemption.
- Agenda :
 - 24 novembre à 20h : commission « Projets citoyens »
 - 01 décembre à 20h: conseil communautaire
 - 16 décembre à 20h30 : conseil municipal

Fins de conseil : 20h30